

SYNTHESE

<i>Indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Norme</i>
Coefficient de rentabilité	%	17,99	15
Action non réalisée de manière répétée après 4 évaluations semestrielles	nombre	2	0
Non-conformités graves révélées par le Contrat	nombre	0	0
Action concernée par un seul Report de délai	nombre	2	-
Action concernée par plus de deux reports de délai	nombre	0	0
Total des reports de délai sur l'ensemble des actions projetées	nombre	4	5
Nombre total des actions correspondant à des indicateurs clés d'évaluation	nombre	19	Performance
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 95% - Très satisfaisant	nombre	17	<i>Soit 89,47%</i>
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 80% (et inférieur à 95%) - Satisfaisant	nombre	2	<i>Soit 10,53%</i>
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 50% (et inférieur à 80%) - Insatisfaisant	nombre	0	<i>Soit 0%</i>
Objectifs avec taux de réalisation inférieur à 50% - Très insatisfaisant	nombre	0	<i>Soit 0%</i>
Objectifs faisant l'objet d'une non-réalisation répétée (au moins deux reports de délais), et induisant des manquements graves ou répétés à une exigence réglementaire fixée par la COBAC. - Décevant	nombre	0	<i>Soit 0%</i>

Dans leur totalité, les actions correspondant à des indicateurs de suivi du Contrat sont mises en œuvre de façon Très satisfaisante (17/19) ou satisfaisante (2/19).

L'évaluation déduit de ce qui précède que La mise en œuvre du contrat de performance par le Management de la Banque est réputée **TRES SATISFAISANTE**.

Sur la base des performances mises en évidence, les divers contributeurs peuvent prétendre à 100% de la prime de résultat, pour un montant de 456 Millions FCFA.

A.T.B